

## Jacob ZUMA perd un dernier recours avant son procès

@rib News, 01/08/2008 â€“ Source AFPLe favori pour la prÃ©sidence en 2009 en Afrique du Sud, Jacob ZUMA, a perdu jeudi un dernier recours avant son procÃ©s pour corruption qui s'ouvre lundi, la Cour constitutionnelle ayant refusÃ© d'invalider des documents Ã  charge. Jacob ZUMA, prÃ©sident depuis dÃ©cembre du parti au pouvoir, le CongrÃ©s national africain (ANC), contestait des perquisitions effectuÃ©es en 2001 et 2005 jusqu'Ã  l'Ã©le Maurice et qui avaient permis de saisir des documents clÃ©s pour l'accusation.

"Tous les recours contre les perquisitions sont rejetÃ©s", a dÃ©clarÃ© jeudi le prÃ©sident de la Cour constitutionnelle, Pius LANGA, en lisant le jugement prononcÃ© Ã  la majoritÃ©. "En consÃ©quence, la dÃ©cision de la Cour suprÃªme d'appel (qui avait jugÃ© lÃ©gales, en novembre, les perquisitions) est validÃ©e", a-t-il ajoutÃ©, en rÃ©fÃ©rence. Jacob ZUMA, qui sera le candidat de l'ultramajoritaire ANC aux Ã©lections de 2009 Ã  moins d'Ãªtre condamnÃ© avant le scrutin, avait obtenu victoire en premiÃ¨re instance, mais la Cour suprÃªme d'appel avait jugÃ© en novembre que les perquisitions Ã©taient lÃ©gales. Ce retournement avait permis au procureur gÃ©nÃ©ral de l'inculper le 28 dÃ©cembre pour fraude et corruption, notamment, dans le cadre d'une enquÃªte impliquant le groupe d'armement franÃ§ais Thales. Lors de l'audience devant la Cour constitutionnelle en mars, son avocat avait estimÃ© qu'un mandat de perquisition Ã©mis en aoÃ»t 2005, qui avait permis de saisir 93.000 documents, avait violÃ© les droits Ã  la dignitÃ© et Ã  la vie privÃ©e de son client parce qu'il n'Ã©tait pas assez prÃ©cis. Mais selon la Cour constitutionnelle, dans des "cas complexes de fraude et de corruption", il est difficile de savoir exactement quels documents seront pertinents dans le dÃ©veloppement de l'enquÃªte. Pour elle, la mission constitutionnelle des enquÃªteurs de "protÃ©ger la sociÃ©tÃ© contre les crimes sÃ©rieux que sont la corruption et la fraude" est Ã  privilÃ©gier. M. ZUMA, 66 ans, a toujours clamÃ© son innocence. Il se trouvait jeudi au Mozambique et n'Ã©tait pas joignable pour commenter la dÃ©cision. De leurs cÃ´tÃ©s, ses partisans assurent qu'il est victime d'un "complot" politique orchestrÃ© par le clan du prÃ©sident Thabo MBEKI, lui-mÃªme membre de l'ANC, pour Ã©carter son rival. Jeudi, l'ANC a "rÃ©affirmÃ© son soutien" Ã  son leader Jacob ZUMA et estimÃ©, dans un communiquÃ©, que la maniÃ¨re dont son dossier avait Ã©tÃ© traitÃ© "renforÃ§ait l'impression qu'il est persÃ©cutÃ© plutÃ´t que poursuivi" par la justice. L'ANC compte mobiliser ses troupes pour l'ouverture du procÃ©s lundi Ã  Pietermaritzburg (sud-est). Ses avocats ont prÃ©vu de dÃ©poser une requÃªte d'Ãªs l'ouverture, et l'audience devrait Ãªtre reportÃ©e Ã  une date ultÃ©rieure. "L'Etat est prÃªt Ã  le juger", a de son cÃ´tÃ© dÃ©clarÃ© le porte-parole des services du procureur gÃ©nÃ©ral, Tlali Tlali, qui s'est fÃ©licitÃ© du jugement de la Cour. "Cela marque la fin d'un chapitre d'une bataille lÃ©gale prolongÃ©e", a-t-il ajoutÃ©. L'enquÃªte visant Jacob ZUMA remonte Ã  1999 et a Ã©tÃ© marquÃ©e par deux annÃ©es de procÃ©dures. En 2005, il avait Ã©tÃ© limogÃ© de la vice-prÃ©sidence du pays aprÃ©s la condamnation Ã  15 ans de prison de son conseiller financier Schabir SHAIK. Il avait alors Ã©tÃ© inculpÃ© une premiÃ¨re fois, mais les poursuites avaient d'Ãªtre suspendues faute de preuves. Jacob ZUMA est soupÃ§onnÃ© d'avoir sollicitÃ©, via Schabir SHAIK, des pots-de-vin d'un montant de 500.000 rands (aujourd'hui environ 40.000 euros) par an, auprÃ©s de la succursale sud-africaine de Thales, Thint, pour empÃªcher que l'entreprise soit inquiÃ©tÃ©e dans une enquÃªte sur un contrat d'armement. Figure aussi controversÃ©e que populaire, il avait dÃ©jÃ  Ã©tÃ© jugÃ© en 2006 pour viol. Le tribun zoulou avait assurÃ© que la plaignante n'Ã©tait pas consentante, et il avait Ã©tÃ© acquittÃ© faute de preuves. NdIRÅ : Pour rappel, c'est l'Afrique du Sud qui conduit la mÃ©diation rÃ©gionale dans la processus de paix au Burundi. Avant son limogeage en 2005 de la vice-prÃ©sidence sud-africaine, Jacob ZUMA Ã©tait le principal reprÃ©sentant de la mÃ©diation.